

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1967)
Heft: 78

Artikel: Après la fête du peuple jurassien
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1029206>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. Lausanne

Domaine 78 public

Nouvelles de la presse alémanique à petit et à grand tirage

A part l'annonce de la proche publication de « Neue Presse » et de l'« Express » (ce dernier titre sous réserve de la liquidation des discussions en cours avec les propriétaires de l'« Express » de Neuchâtel), d'autres transformations sont observées dans la presse alémanique.

Un journal hebdomadaire de famille vient de développer sa rubrique sur la télévision et la maison Ringier annonce la prochaine parution d'un grand hebdomadaire illustré « télé ».

La ligne gauchisante de la « Zürcher Woche » a été abandonnée au profit d'une attitude beaucoup plus à droite.

Le « Solothurner Zeitung » et le « Grenchner Tagblatt » vont collaborer, ce qui pourrait prélever à une fusion (avec ou sans maintien des titres particuliers). La « Weltwoche » envisagerait de modifier sa présentation pour adopter la formule « Time » qui est celle des grands hebdomadaires d'information (Express, de Paris, Spiegel, d'Allemagne, et d'autres dans le monde entier).

« Neutralität » que Paul Ignaz Vogel publie depuis plus de quatre ans a accueilli une bonne partie de l'équipe de la « Zürcher Woche » des années passées et s'efforce d'élargir sa diffusion, ce qui ne sera pas facile pour une revue bi-mestrielle.

« Die liberale Zeitung », mensuel issu d'une publication du mouvement jeune libéral, a paru pendant une année et n'ayant pas conquis suffisamment de lecteurs disparaît.

« Zeitdienst », hebdomadaire socialiste indépendant, rajeunit son équipe rédactionnelle pour trouver un second souffle.

Et à Saint-Gall « Der Gallusbär » lutte, six fois par année, depuis 1964, pour plus de liberté, plus de justice et plus de collaboration. Publié par une équipe d'intellectuels catholiques ce journal sans publicité paraît mener dans les milieux catholiques un travail de défrichage.

Qui possède qui ?

Dans le grand remue-ménage qui, ces jours, agite la presse d'Outre-Sarine, il faut faire une place à part aux polémiques « qui possède qui ? ». A l'origine, des questions sur la « Weltwoche ». Quels sont les rapports entre l'éditeur de ce journal et le groupe allemand du Dr. Bucerius ? Ringier n'a-t-il pas repris un paquet d'actions de la « Weltwoche » ? demandaient les confrères.

Le rédacteur en chef de la « Weltwoche » répondit qu'un journal se jugeait sur pièces, sur la qualité et la signification des articles imprimés. Cherchait-on à savoir qui était derrière la « N.Z.Z. » ou les « Basler Nachrichten » ?

Il est vrai qu'un journal est ce qu'il est. Reconnaissons-le, la « Weltwoche » d'aujourd'hui est un journal de grande qualité. Il peut exiger d'être jugé articles en mains.

Mais les journaux mis en cause n'ont pas à craindre de relever le défi. Ils ont publié des renseignements précis.

N.Z.Z.: capital social Fr. 900 000.— répartis en 900 actions nominatives. Il y a plus de 300 actionnaires, en majorité domiciliés dans la Ville et le Canton de Zurich, tous de nationalité suisse. Aucun actionnaire ne peut posséder plus de 30 actions.

Basler Nachrichten: 600 actions nominatives, 155 actionnaires, dont 16 personnes morales qui possèdent 186 actions, et 139 personnes physiques qui en possèdent 414. Aucun actionnaire ne peut posséder plus de 6 2/3 % du capital social.

De son côté la « Zürcher Woche » révèle que les deux tiers de son capital social sont entre les mains de son fondateur Franz von Senger, un tiers, en possession de l'imprimerie « Berichthaus ».

Fort intéressant, tout cela. La presse ouvre ses livres. Si les journaux romands faisaient de même... Posez leur la question, attendez la réponse et... armez-vous de patience !

Après la fête du peuple jurassien

Les commentaires sur la Fête du peuple jurassien ont été nombreux. Nous y ajouterons de notre point de vue trois remarques. Une évidence qu'aujourd'hui l'on ne peut plus nier: la question jurassienne ne sera pas liquidée par usure et lassitude.

Tous les députés des cantons romands avaient été priés d'assister à la manifestation. Dix-huit seulement sur plusieurs centaines acceptèrent l'invitation. Ce détail est significatif d'une des difficultés majeures du problème jurassien. Etant donné le poids de Berne sur la politique fédérale, il est compromettant pour un politicien de s'intéresser au Jura, même dans un esprit d'amitié confédérale. Dans l'échelle des valeurs helvétiques officielles, le séparatiste se situe juste au-dessus du communiste. Ne passez pas pour un sympathisant ! A Berne vous perdriez tout crédit.

Dans cette atmosphère-là, où, comment trouvera-t-on des médiateurs confédérés ?

La publication du procès-verbal des délibérations d'un brain-trust, qui, à titre officieux, et sous la présidence de M. Wahlen délibéra en 1965 sur la question jurassienne, a fait sensation.

De la part du Rassemblement jurassien, ce fut de bonne guerre. Rien de choquant, d'ailleurs, dans les prises de position des participants, car elles ne révélèrent pas d'hypocrisie fondamentale, ne différaient pas des sympathies ou des antipathies qu'ils ont fait connaître publiquement. Mais, évidemment, le ton change. Les hommes apparaissent dans leur vérité; et cette lumière est parfois cruelle.

L'erreur tient à la conception même de l'exercice. Il est recommandé que des magistrats s'entourent d'hommes qu'ils jugent bon d'entendre; il est heureux que ceux-ci puissent s'exprimer librement, sans autocensure, donnant le fond de leur pensée. Ce débridage est indispensable si l'on veut échapper au conformisme. Mais ce qui est absurde, alors, c'est de tenir un procès-verbal des propos tenus, avec copies dans les dossiers de l'administration. L'exercice n'est plus dès ce moment celui de la recherche inventive et du moment de vérité, il devient une prise de position, un document.

Si un Conseiller fédéral a besoin d'une conversation stimulante, il doit être assez grand pour faire, lui, une synthèse. On peut aussi lui demander d'avoir une mémoire, de savoir prendre des notes personnelles. La mémoire paperassière a faussé l'exercice. Le Rassemblement jurassien en fait la démonstration; on peut l'en féliciter.

Bi-mensuel romand
N° 78 21 septembre 1967 Quatrième année

Rédacteur responsable : André Gavillet
Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré :

Henri Galland
André Gavillet
Jacques Morier-Genoud
Jean-Jacques Leu
Marx Lévy
Pierre Liniger
C.F. Pochon

Le N° 79 sortira de presse le jeudi 5 octobre 1967